

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2018  
CCAS DE ROSPORDEN  
SECTION DE KERNÉVEL  
EHPAD KER LENN

Rosporden | Kernével



Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN  
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : [contact@mairie-rosporden.fr](mailto:contact@mairie-rosporden.fr)

# TABLE DES MATIERES

PARTIE A	INTRODUCTION .....	4
CHAPITRE 1	UNE STRUCTURE PARITAIRE .....	4
CHAPITRE 2	LES COMPETENCES DU CCAS .....	4
CHAPITRE 3	LE STATUT .....	5
CHAPITRE 4	LES TEXTES CONSTITUTIFS .....	5
PARTIE B	CCAS DE ROSPORDEN .....	6
CHAPITRE 1	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	6
CHAPITRE 2	LE PERSONNEL .....	7
CHAPITRE 3	LE BUDGET DU CCAS EN 2018 .....	7
CHAPITRE 4	LE RAPPORT D'ACTIVITE 2018 .....	7
4.1	LES MISSIONS OBLIGATOIRES .....	7
4.2	LES MISSIONS FACULTATIVES .....	9
CHAPITRE 5	LA RESIDENCE KER LENN .....	14
2.1	LA RESIDENCE KER LENN .....	14
2.1.a	<i>Présentation</i> .....	14
2.1.b	<i>La résidence ker lenn dans son environnement</i> .....	15
2.1.c	<i>Ker Lenn et ses partenaires</i> .....	15
2.1.d	<i>Présentation des missions et cadre règlementaire</i> .....	16
2.1.e	<i>Les Principales valeurs de l'organisme gestionnaire et références du Projet d'établissement</i> .....	17
2.1.f	<i>Orientations et objectifs généraux qui en découlent</i> .....	18
2.1.g	<i>Projet social</i> .....	18
2.2	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE .....	19
2.2.a	<i>Les résidents</i> .....	19
	■ <i>Activité médicale</i> .....	19
	■ <i>Activité paramédicale</i> .....	27
	■ <i>Activité sociale</i> .....	29
2.2.b	<i>Le personnel</i> .....	31
	■ <i>L'effectif</i> .....	31
	■ <i>Formations en 2018</i> .....	32
	■ <i>Projets et travaux en cours ou finalisés en 2018</i> .....	33

■ Le budget.....	34
2.2.c Projets pour l'année 2019 :.....	34

PARTIE C CCAS DE KERNEVEL ..... 36

CHAPITRE 1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	36
---	----

CHAPITRE 2 LE PERSONNEL .....	36
-------------------------------	----

CHAPITRE 3 LE BUDGET DU CCAS .....	36
------------------------------------	----

CHAPITRE 4 LE RAPPORT D'ACTIVITE 2018.....	37
--	----

4.1 LES MISSIONS OBLIGATOIRES.....	37
------------------------------------	----

4.2 LES MISSIONS FACULTATIVES.....	37
------------------------------------	----

PARTIE D ANNEXE : ORGANIGRAMME DU CCAS 2018 ..... 39

# PARTIE A INTRODUCTION

## CHAPITRE 1 UNE STRUCTURE PARITAIRE

Outre le Maire de la commune, Président de droit du Centre communal d'action sociale, le Conseil d'administration du CCAS est composé à parité de membres élus par le Conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire. Le nombre d'administrateurs est fixé par délibération du Conseil municipal, il doit être compris entre 9 et 17.

Les membres nommés par le Maire sont choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Cette parité apporte une cohérence d'intervention forte car elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune. Elle induit des coopérations entre les élus, le monde associatif et les professionnels.

La particularité de la commune tient à l'existence d'une structure propre à Kernével, à côté du CCAS de Rosporden, présidée par le Maire délégué, M. RANNOU, et administrée par un comité. Chaque structure est autonome, libre d'adapter sa politique d'intervention sociale facultative aux besoins spécifiques de sa population mais la vocation première de la section de Kernével est d'abord l'action de proximité. De fait, le CCAS de Rosporden exerce pour l'ensemble du territoire de nombreux domaines d'intervention. L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) que les deux structures souhaitent réaliser sera notamment pilotée par le CCAS de Rosporden.

## CHAPITRE 2 LES COMPETENCES DU CCAS

Elles sont définies par le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) et sont de deux ordres : Les missions obligatoires, confiées par la loi et les missions facultatives, confiées par la Municipalité dans le cadre des compétences désignées par la loi.

- **Les missions obligatoires des CCAS :**
- Les CCAS participent à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale
- Ils domicilient les personnes sans résidence stable
- Ils tiennent à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale, légale ou facultative, résidant sur le territoire de la commune.
- Ils réalisent une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) dans l'année qui suit le renouvellement municipal. Les années suivantes, des études peuvent être réalisées pour travailler sur des problématiques spécifiques.
- **Les missions facultatives :**

- Elles sont définies de manière générale par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) : « Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. »
- Elle correspondent à des besoins identifiés sur le territoire communal et illustrent l'engagement de la politique sociale de la municipalité.
- Il s'agit de prestations en espèce ou en nature, remboursables ou non, d'actions ponctuelles ou durables, adaptées à des publics spécifiques : personnes en situation précaire, personnes âgées ou handicapées, familles, jeunesse, etc.
- Le CCAS a la capacité de supporter ou gérer des structures : logements, foyer pour personnes âgées, EHPAD, etc

## CHAPITRE 3 LE STATUT

Le CCAS est un établissement public administratif dont la présence est de droit dans chaque commune de plus de 1500 habitants. Cela se traduit par une personnalité morale de droit public, un conseil d'administration et un budget autonome.

## CHAPITRE 4 LES TEXTES CONSTITUTIFS

Code de l'action sociale et des familles :

Partie législative :        article L.115-200,  
                                      articles L123-4 à L123-9,  
                                      article L144-1

Partie réglementaire : articles R123-1 à R123-26

# PARTIE B CCAS DE ROSPORDEN

## CHAPITRE 1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CCAS de Rosporden est administré par un Conseil d'administration dont la composition est la suivante :

Michel LOUSSOUARN, Maire, Président et membre de droit

### **8 Conseillers municipaux :**

- Marie-Madeleine LE BIHAN, Adjointe aux Solidarités, Vice-Présidente
- Djelloul BENHENNI
- Raymond FEAT
- Bernard FRENAY
- Christine MASSUYEAU
- Jean-Michel PROTAT
- Tiphaine TAMIETTI
- Tugdual TANNEAU

### **8 membres nommés par le Maire,**

- Marie-France BOUTET (Association Femmes Solidaires)
- Marie-Estelle BUTZBACH (Domaine culturel)
- Marceline CORNIC (Banque Alimentaire)
- Denise DAHERON (CLCV) Consommation, Logement, Cadre de vie
- Michel GEORGES (Association Libres)
- Stéphane FAVIER (Parent d'élève)
- Marie-Annick LE BERRE (Secours catholique)
- Gérard PENSEC (MSA)

La population de Rosporden étant supérieure à 3500 habitants, le CCAS est tenu de présenter un rapport d'orientation budgétaire qui sert de base au débat d'orientation budgétaire.

## CHAPITRE 2 LE PERSONNEL

Le personnel administratif est composé de trois personnes :

- Olivier PAGANO : Directeur Général des Services de la commune de Rosporden, mis à disposition du CCAS à hauteur de 20 % pour y exercer la fonction de Directeur.
- Nathanaëlle LETOURNEUR : Responsable administrative du CCAS,
- Sophie MAGUET : Agent social passée à 100% sur le CCAS en cours d'année

## CHAPITRE 3 LE BUDGET DU CCAS EN 2018

LE BUDGET DU CCAS 2018				
	BP DÉPENSES 2018	BP RECETTES 2018	CA DÉPENSES 2018	CA RECETTES 2018
FONCTIONNEMENT	136.177,54	136.177,54	98.086,75	105445,12
INVESTISSEMENT	19.650,00	70.534,60*	2.250,00	7.094,68

\*Intègre l'excédent d'investissement reporté important

## CHAPITRE 4 LE RAPPORT D'ACTIVITE 2018

### 4.1 LES MISSIONS OBLIGATOIRES

#### Participation à la lutte contre l'exclusion sociale

Archivage des demandes de prestations d'aide sociale légale ou facultative

#### Participation à l'instruction des dossiers d'aide sociale

Dossiers transmis au Conseil Départemental :

- 2 dossiers de demandes d'aides à domicile et renouvellements
- 12 dossiers de demande de placement et renouvellements

Dossiers transmis / reçus entre CCAS, joints aux dossiers d'aide sociale :

- 9 dossiers d'obligation alimentaire

#### -Participation à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale

- 2 demandes de CMU
- 1 demandes APA
- 0 demandes CAF

Pour des compléments d'information concernant les dispositifs d'aide pour les personnes âgées en perte d'autonomie, la CCAS adresse les familles au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) qui reçoit les personnes sur rendez-vous, à la mairie de Rosporden le lundi après-midi.

### **Demandes de domiciliation**

Les personnes qui s'adressent au CCAS nous sont en général envoyées par la CAF. Ces demandes concernent des adultes et des familles. Le nombre de personnes domiciliées sur la commune est en nette augmentation par rapport à 2017, il s'agit le plus souvent de femmes seules avec enfants.

	2017	2018
NOMBRE D'ELECTIONS DE DOMICILE EN COURS DE VALIDITE AU 31/12 (ADULTES)	9	16
NOMBRE DE PERSONNES DOMICILIEES AU 31/12 (ADULTES + ENFANTS)	19	28
NOMBRE D'ELECTIONS REALISEES AU 31/12	9	16
PREMIERES DEMANDES	3	5
RENOUVELLEMENTS	6	11
NOMBRE DE RADIATIONS	0	0
NOMBRE DE REFUS	0	0

### **-Analyse des Besoins Sociaux (ABS)**

Depuis la mise en application de la loi Notre en 2015, les CCAS doivent réaliser une Analyse des Besoins Sociaux de la population dans l'année civile qui suit le changement de municipalité. Les années suivantes, des études d'approfondissement de problèmes spécifiques sont préconisées.

Les deux CCAS (Rosporden et Kernével) ont procédé à la mise en oeuvre d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) pour se mettre en conformité avec la loi et afin d'identifier les problématiques sociales spécifiques au territoire communal. Cette étude, pilotée par le CCAS de Rosporden, intégrée au volet social du Contrat de Territoire de 2015-2020 de Concarneau Cornouaille Agglomération, a été confiée au cabinet COMPAS.

La présentation de la première phase l'étude au comité de pilotage est prévue courant février 2019. Il s'agit d'un « Portrait de territoire » issu du collectage de données statistiques. Ce diagnostic social de l'ensemble des publics doit également permettre de révéler des évolutions sociales récentes et d'identifier les grands enjeux du territoire communal. La deuxième partie de l'ABS tient d'une démarche participative. Deux thématiques prioritaires feront l'objet d'un diagnostic partagé avec les partenaires concernés qui devraient déboucher sur de nouvelles préconisations. L'ensemble de l'analyse doit apporter un éclairage qui permettra à la collectivité d'adapter au mieux sa politique sociale facultative et de mettre des actions innovantes en place. En outre, COMPAS propose un accès gratuit pendant 1 an à son outil CABESTAN, un portail actualisé



d'indicateurs sociaux relatifs au territoire communal. A terme, un abonnement peut être envisagé et des données supplémentaires rajoutées à la demande de la collectivité.

## 4.2 LES MISSIONS FACULTATIVES

### DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION SOCIALE

#### Banque Alimentaire (BA)

La Banque Alimentaire du Finistère (BA 29), association 1901 a pour objectif de venir en aide aux plus démunis sur le plan alimentaire. Elle rassemble gratuitement et stocke des denrées en provenance de diverses sources : l'Union Européenne (Programme Européen d'Aide aux plus Démunis), la République Française (Programme National d'Aide Alimentaire), les industries agroalimentaires locales, la «ramasse» journalière dans les Grandes et Moyennes Surfaces. Une collecte annuelle auprès des clients, est réalisée chaque année, fin novembre dans les Grandes et Moyennes Surfaces.

Durant toute l'année, la récupération des denrées à la BA29 est effectuée par les services techniques de la commune. Les distributions sont assurées par les bénévoles de la BA, Sophie MAGUET, agent social du CCAS et à tour de rôle par une personne du CDAS (assistante sociale ou conseillère en économie sociale et familiale). Pour ces dernières, ce coup de main apporté aux bénévoles leur permet aussi de rencontrer les bénéficiaires de la BA dans un contexte différent, moins administratif, et de mieux les connaître. Une convention a été établie entre la BA29 et le CCAS et une cotisation est versée au prorata du nombre de bénéficiaires venus au moins une fois par mois à la distribution (27 €/personne en 2018).

BENEFICIAIRES DE LA BANQUE ALIMENTAIRE (BILANS TRIMESTRIELS 2018)				
	1ER TRIM	2È TRIM	3È TRIM	4È TRIM
NOMBRE DE FOYERS INSCRITS (ROSPORDEN)	52	73	66	52
NOMBRE DE FOYERS INSCRITS (KERNEVEL)	16	14	13	12
NOMBRE DE FOYERS INSCRITS (TOTAL)	68	87	79	64
NOMBRE DE BENEFICIAIRES INSCRITS (ROSPORDEN)	85	145	138	98
NOMBRE DE BENEFICIAIRES INSCRITS (KERNEVEL)	44	36	35	29
NOMBRE DE BENEFICIAIRES INSCRITS (TOTAL)	129	181	173	127
NOMBRE DE PASSAGES (ROSPORDEN)	1069	1706	847	793
NOMBRE DE PASSAGES (KERNEVEL)	406	363	212	293
NOMBRE DE PASSAGES (TOTAL)	1475	2069	1059	1086
POIDS DES DENREES DISTRIBUEES EN KGS (ROSPORDEN)	2247	2581	2550	3210
POIDS DES DENREES DISTRIBUEES EN KGS (KERNEVEL)	1243	1527	852	1462
POIDS DES DENREES DISTRIBUEES EN KGS (TOTAL)	3490	4109	3402	4677

Depuis les derniers mois de l'année 2018, le CCAS organise une collecte hebdomadaires de denrées alimentaires auprès de différentes structures rospordinoises : la magasin SUPER U, la boulangerie Bara Mod Coz et la conserverie Bonduelle. Suite à la délibération n°79 du 10

décembre 2018 du Conseil d'Administration du CCAS, ce partenariat sera formalisé par la signature d'une convention tripartite entre la BA29, le CCAS de Rosporden et chaque structure partenaire. Des négociations avec d'autres structures sont en cours en vue de développer cette action. Ces denrées sont réparties entre le CCAS de Rosporden et celui de Kernével. Cette année, Nathanaëlle LETOURNEUR, responsable administrative du CCAS, a assuré la coordination et la gestion administrative de ce dispositif avec Madame LE BIHAN, Adjointe aux Solidarités.

### **Collecte Nationale de la Banque Alimentaire**

Le CCAS de Rosporden participe également à la "Collecte nationale de la Banque Alimentaire" qui est programmée chaque année le dernier week-end de novembre. Le CCAS de Rosporden coordonne cet événement qui implique plusieurs grandes surfaces rospordinoises (Aldi, Intermarché, Lidl et Super U), les communes de Kernével, Elliant, Saint-Yvi et Tour'ch une centaine de bénévoles issus de ces 5 communes.



*Ouest France 14 décembre 2018*

Les denrées récoltées sont réparties entre les communes impliquées au prorata de leur population. Cette année, 4656,8 kgs de denrées ont été récoltées durant les deux jours, une belle progression par rapport à l'an dernier (3848,5 kgs). L'amélioration de l'organisation de l'opération cette année est à mettre en relation avec les réunions d'information proposées aux adjoints des différentes communes et aux bénévoles et d'une manière générale à une bonne préparation de l'ensemble de l'évènement. Une réunion de bilan est programmée chaque année à l'issue de la collecte.

### **Vestiaire solidaire**

Un vestiaire solidaire, tenu par deux bénévoles de la BA existe depuis 2014. Il est accessible aux bénéficiaires de la BA aux heures de distribution des denrées (vendredi matin) et depuis cette année le mercredi après-midi pour l'ensemble de la population. On peut y déposer ou y trouver des vêtements et du linge de maison. La recette de la vente de vêtements s'élève à 647 € cette année.

## ■ Ateliers proposés aux bénéficiaires de la Banque Alimentaire

### **Atelier cuisine**

L'atelier cuisine a démarré en 2012, Programmé une fois par mois, il est animé par l'agent social, Sophie MAGUET, et une assistante sociale du Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS). En plus des conseils proposés en matière culinaire, ce sont des lieux d'échange et de socialisation. On constate que ce sont souvent les mêmes petits groupes de 3 à 5 personnes qui fréquentent l'atelier et que le fait de les organiser le mercredi après-midi favorise leur fréquentation par les parents avec leurs enfants. Le nombre de familles différentes ayant participé à ces ateliers est de 12 et le nombre de bénéficiaires de 17 (5 enfants) pour un total de 51 passages à l'atelier sur l'année. Pour les assistantes sociales, ces ateliers sont l'occasion d'avoir un autre type de rencontre et d'échange avec le public qu'elles suivent habituellement plus administrativement.

### **Atelier couture**

Le CCAS a récupéré des machines à coudre et a lancé des ateliers couture grâce à l'implication de quelques bénévoles de la BA. Ils sont programmés chaque semaine, le mardi, toute la journée et l'agent social, Sophie MAGUET, participe à leur animation.

Dans un premier temps, ces ateliers permettent à des personnes d'apprendre à le fonctionnement des machines à coudre puis à les utiliser pour retoucher des vêtements personnels. La présence active d'une des bénévoles, qui était couturière de profession, a également permis de retoucher des vêtements du vestiaire solidaire, de confectionner des sacs en tissu pour la collecte alimentaire et des serviettes et des draps pour l'école de Kernével. Ces ateliers appréciés pour leur aspect pragmatique et convivial, connaissent une fréquentation en hausse. 3 à 5 personnes les fréquentent en moyenne et le nombre total de bénéficiaires passé à l'atelier est de 25 pour un total de passages de 168.

### **Atelier vie quotidienne**

Ce nouvel atelier, animé par l'agent social, a été lancé en octobre 2018 et une dizaine de participants s'y sont inscrits à chaque reprise. Ils ont pour objectif d'apprendre à réaliser soi-même des produits ménagers à moindre coût à partir de matières premières : fabrication de lessive, nettoyant multi-usage, liquide vaisselle, savon, shampoing, etc. A ce jour deux ateliers ont eu lieu et d'ici juin 2019, quatre autres sont déjà programmés.

### **Partenariats avec les associations**

Le CCAS s'est impliqué dans la programmation de la « Semaine bleue » à Rosporden aux côtés d'autres associations et y a proposé un atelier cuisine, ouvert à tous, encadré par le cuisinier de la BA29. En fin d'année, le CCAS a participé à la manifestation "FEERIZZ" en animant un atelier cuisine en partenariat avec l'association "Chemins de Faire".

Par ailleurs, en tant que membre du Conseil d'administration du centre social "Chemins de faire", l'Adjointe aux Solidarités assiste aux réunions mensuelles selon ses disponibilités.

### **Permanences d'accès au numérique et d'écrivain public**

Un partenariat CCAS, association « Chemins de faire » et association « Libres » (Logiciel, informatique, Bretagne, Rosporden, entraide, solidaire) a permis de programmer des permanences écrites et numériques à raison d'une matinée par semaine. Elles se déroulent dans les locaux du centre social depuis le 9 avril 2018. L'agent social du CCAS et des bénévoles de l'association Libres apportent leur aide aux administrés à la rédaction de courriers et la réalisation de démarches

administratives en ligne (CAF, RSA, Prime d'activité, Pôle emploi, ameli.fr, impots.gouv.fr, etc). Une trentaine de personnes a bénéficié de cette aide depuis avril 2018.

### Aides financières

Après analyse des demandes, le CCAS apporte son concours financier au paiement de factures, l'aide est plafonnée à 150 €. A ce titre, en 2018, elles ont concerné 26 familles pour un montant global de 3.445 €. Il s'agit le plus souvent de factures EDF, ENI, ENGIE, DIRECT ENERGIE, de factures d'eau et de fioul. Des aides ont également été apportées pour le paiement de factures de cantine scolaire, transport scolaire et Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Des secours d'urgence ont été attribués à 7 familles pour un montant total de 420 € et deux bons de carburant attribués pour un montant de 40 €.

Le CCAS a répondu à 3 demandes de prêts d'honneur sollicités par des étudiants. Chaque demande a bénéficié d'un prêt de 750 € et, en complément, l'association "Femmes solidaires" de Kernével leur a attribué une aide financière d'un montant global de 1550 €.

Le CCAS a également délivré 4 cartes de transport à tarif réduit et renouvellements pour le réseau de bus Penn-a-Bed.

### Demandes de logement :

Le CCAS accompagne les personnes qui sollicitent un logement social : l'Adjointe aux Solidarités reçoit les demandeurs et la responsable administrative du CCAS apporte une aide à la constitution du dossier. Les CCAS de Rosporden et Kernével, représentés par les élus lors des commissions d'attribution, proposent des candidatures. La plupart des demandes émane de femmes séparées ou divorcées avec des enfants à charge. Les bailleurs sociaux présents sur la commune sont : Finistère Habitat, Armorique Habitat, OPAC, Espacil, HLM Les Foyers.

ÉVOLUTION DES DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX A ROSPORDEN						
ANNEE	TOTAL	T1/T2	T3	T4	T5/T6	
2014	70	19	26	20	5	
2015	68	23	21	22	2	
2016	90	23	34	31	2	
2017	53	19	15	17	2	
2018	52	22	13	14	3	

  

ÉVOLUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX ATTRIBUES A ROSPORDEN						
ANNEE	TOTAL	T1/T2	T3	T4	T5/T6	
2014	18		2	10	5	1
2015	25		7	9	7	2
2016	23		8	8	7	0
2017	26		5	12	9	0
2018	20		7	9	4	0

La prise en compte de ces données nous amène à constater que le nombre global annuel de demandes de logements a légèrement diminué entre 2014 et 2018 mais il demeure toujours plus de deux fois plus important que celui des attributions. Les logements proposés sont majoritairement des T3 et l'on manque de T1 et de T4/T5. Les récentes constructions ou réhabilitations de logements sociaux sur la commune et les projets en cours devraient permettre de répondre plus efficacement aux demandes dans les années à venir.

## ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

### Plan Canicule et Plan Grand Froid

Dans le cadre du « Plan national canicule 2018 » et du « Plan grand froid 2018-2019 », le CCAS met un dispositif de prévention en place et incite les usagers à inscrire sur un registre dédié les personnes isolées, fragiles et susceptibles de souffrir des conséquences de ces événements climatiques exceptionnels. Cela concerne les personnes de plus de 65 ans, résidant à domicile sur la commune, celles de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes adultes handicapées. Les services d'aide à domicile sont contactés par le CCAS afin d'identifier au mieux les personnes à risque. En cas de déclenchement du "Plan canicule" ou du "Plan grand froid" par la Préfecture, ces personnes bénéficient d'une intervention organisée à l'initiative du CCAS.

### Repas des aînés

Le repas des Aînés, occasion de rencontres et d'échanges attendue, a été organisé au centre culturel le 7 octobre 2018. Cette année, 123 personnes de plus de 67 ans y ont participé. Une équipe de musiciens connue et appréciée des Rospordinois y a apporté son concours et le Maire, Michel LOUSSOUARN et les administrateurs du CCAS ont honoré les doyens.



*Télégramme 17 octobre 2018*

### Distribution de colis de Noël et visite dans les EHPAD

Des élus et des bénévoles ont distribué 395 colis de Noël aux personnes âgées de plus de 75 ans. Le contenu des colis a été commandé à des commerçants de Rosporden pour un montant de 6.122,56 €. Trois maisons de retraite ont été visitées par les élus et 47 colis de Noël y ont été

distribués pour un montant de 328,98 €. Les élus ont également rendu visite à domicile aux doyens de Rosporden et Kernével afin de leur remettre colis et bouquet.

## AIDE AUX FAMILLES / OFFERTES PAR DES ASSOCIATIONS

### Jouets de Noël

Des jouets ont été offerts aux bénéficiaires de la BA, lors du goûter de Noël. Ils ont été collectés par l'association « Enfance et partage » et l'association « Chemins de faire » à l'occasion du spectacle pour enfants organisé lors de « Féériz ».

## CHAPITRE 5 LA RESIDENCE KER LENN

### 2.1 LA RESIDENCE KER LENN

#### 2.1.a Présentation

La résidence « **Ker Lenn** » est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans, très bien implanté sur son territoire et reconnu pour son approche centrée sur l'humain et son dynamisme développé depuis 26 ans.

« Ker Lenn » a ouvert ses portes en octobre 1992, et accueille 67 personnes

- 54 places accueillant des personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie,
- 11 places dans une unité « sécurisée » accueillant des personnes atteintes de la maladie Alzheimer ou présentant des syndromes apparentés,
- 2 places d'hébergement temporaire

Pour le bon fonctionnement de la résidence, plus de 60 personnes y travaillent, et pour augmenter la qualité d'accompagnement l'EHPAD peut compter depuis l'ouverture sur le soutien assidu de l'association le Marais qui compte plus de 20 bénévoles.

A travers nos expériences et nos échanges avec nos partenaires, nous avons pu faire le constat de demandes croissantes d'aides, d'informations, de soutien, d'écoute de la part des aidants familiaux. Face à ces sollicitations grandissantes, il est important d'apporter des solutions de répit diversifiées visant à correspondre aux besoins propres à chaque couple aidant-aidé.

En 2012 Ker Lenn s'est donc positionnée sur un autre projet, la création d'un accueil de jour attenant à l'EHPAD. Ce service complémentaire aux hébergements permanent et temporaire déjà offerts répond à un double objectif : l'accompagnement de la personne malade et le soulagement/répit de l'aidant. L'accueil de jour permet l'accompagnement de 10 personnes par jour de 9h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

L'établissement a également demandé en 2012 la création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés de 12 places (PASA), service s'inscrivant dans la continuité des projets déjà réalisés. Cette demande a été acceptée, et autorisée dès le 1<sup>er</sup>/10/2012 pour une ouverture le 1<sup>er</sup> Février 2013. Le PASA a été labellisé par l'ARS en mars 2014 pour un accompagnement quotidien jusqu'à 14

personnes. (Accompagnement des personnes avec des troubles du comportement lié à une maladie d'Alzheimer ou apparentées)

### 2.1.b La résidence ker lenn dans son environnement

En prenant en compte le territoire de santé N°2 défini par l'ARS (agence régionale de santé), le territoire d'action sociale défini par le Conseil départemental, le territoire du CLIC (centre local d'information et de coordination) de Concarneau et la zone d'activités de Mutualité Retraite 29/56, le territoire couvert par l'EHPAD serait déterminé par :

- la communauté d'agglomération de Concarneau : zone côtière (CCA : environ 50000 habitants),
- les communes de Bannalec et Scaër : zone rurale,
- la ville de Quimper zone urbaine (préfecture et CHIC de Cornouaille),
- les communes du pays de Fouesnant et Pont Aven : zone côtière.

### 2.1.c Ker Lenn et ses partenaires

L'EHPAD Ker Lenn est un établissement bien implanté dans le secteur médico-social local grâce à une ouverture constante sur son environnement et aux nombreux partenariats développés depuis plusieurs années.

#### ■ **Des associations partenaires**

FNADEPA (fédération nationale des associations de directeur d'Établissement et service pour personnes âgées), France Alzheimer, Médéric Alzheimer, Association « Le Marais », Associations culturelles.....

#### ■ **Des partenaires institutionnels**

L'ARS (membre de la conférence de territoire de santé n°2),

Le **Conseil Départemental 29** (participation à différents groupes de travail dans l'élaboration des schémas gérontologiques départementaux, membre du comité de labellisation des CLIC.),

#### ■ **Des professionnels en réseau**

Les EHPAD

- Des professionnels du secteur sanitaire et du secteur médico-social

#### **Relation avec les services hospitaliers - conventions :**

Pérennisation des conventions déjà signées :

- Convention de coopération entre le Centre Hospitalier de Cornouaille de Quimper et l'EHPAD Kerlenn en vue d'assurer la continuité de la prise en charge des résidents. Nombreux contacts avec Cadre de santé des urgences pour éviter le passage par les urgences et avec Service de médecine gériatrique Dr Haslé.
- Rapprochement avec le SAMU : Mise en place de fiches SAMU pallia (fiches précisant les besoins en soins palliatifs pour éviter une hospitalisation)
- Convention avec le Centre de soins de Concarneau permettant l'intervention d'une diététicienne tous les 15 jours en moyenne pour une prise en charge spécifique de certains résidents,



élaboration de menus adaptés aux besoins et aux goûts des personnes âgées, en collaboration avec la société de restauration.

- Poursuite des relations avec le Service d'Hospitalisation « UPSA » de l'Hôpital Gourmelen (service géronto psychiatrique) et avec « l'Estran », hôpital de jour de Concarneau.
- Poursuite des relations avec l'Unité cognitivo-comportemental de la clinique « Les Gléan » de Bénodet pour prise en charge de troubles du comportement.
- Convention avec Hospitalisation à domicile (HAD).
- Convention signée avec le réseau Betek Pen de soins palliatifs
- Convention signée avec la Mutualité retraite 29/56.
- Convention signée avec le LIDAPS, (service de géronto psychiatrie à Concarneau), intervention de l'équipe psychiatrique tous les 2 semaines. Staff commun LIDAPS – Equipe pluridisciplinaire de l'EHPAD tous les 2 mois afin d'améliorer notre prise en charge des résidents présentant des troubles psychiatriques.
- Travail et rencontres avec les autres Accueil de jour, les autres PASA du Finistère.
- Partenariat avec la consultation mémoire de Centre Hospitalier de Quimperlé, Dr Vaillant et consultation mémoire de Concarneau.

#### ■ **Des professionnels libéraux**

- Médecins traitants intervenant dans l'ehpad : 10 (en moyenne 1 visite mensuelle par résident + visites d'urgence), interventions régulières d'internes en stage et de remplaçants. Ils sont contactés par les infirmières en cas de besoin et par le médecin coordonnateur en cas de problématique soulevée en équipe pluridisciplinaire et pour une nouvelle admission. Le bureau médical a été réaménagé pour plus de confort.
- Kinésithérapeutes libéraux : 4 intervenants sur prescription médicale et choix du résident.
- Orthophoniste à la demande du médecin traitant
- Podologues : 2 podologues de rosporden interviennent en fonction des besoins des personnes.
- Dentistes : intervention sur place si déplacement impossible.
- Infirmières libérales en cas de besoin urgent et dans le cadre de l'hospitalisation à domicile.

#### ■ **Des entreprises partenaires**

#### ■ **Des associations locales, écoles et collèges**

- Le RAM (relai d'assistante maternelle de cca)
- Les chiens visiteurs
- L'école maternelle Ernest Renan
- L'école primaire de Kernével
- Le collège Pensivy
- Le collège Saint Michel
- Le centre aéré de rosporden
- L'espace jeune de rosporden

#### *2.1.d Présentation des missions et cadre réglementaire*



Les missions de l'EHPAD Ker Lenn s'inscrivent dans le cadre des missions dévolues à tout établissement médico-social encadré par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

La loi 2002-2 du 02 Janvier 2002 précise les *missions d'intérêt général et d'utilité sociale* des établissements sociaux et médico-sociaux.

- Évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ;
- Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;
- Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;
- Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;
- Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;
- Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

L'EHPAD Ker Lenn s'inscrit plus particulièrement dans les missions propres à tout EHPAD qui ont pour finalité d'accueillir, soigner, soutenir et accompagner les personnes âgées dépendantes.

Ces dernières sont déclinées comme telles dans son projet d'établissement avec les objectifs qui en découlent :

- Mission d'accueil et d'hébergement ;
- Mission de garantie des droits individuels et collectifs ;
- Mission de soins et d'accompagnement du quotidien de vie et jusqu'au bout de la vie ;
- Mission de sécurité et de qualité.

### 2.1.e Les Principales valeurs de l'organisme gestionnaire et références du Projet d'établissement.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Rosporden a pour principales valeurs de prendre en charge dans des locaux adaptés, sécurisés et accueillants, des personnes âgées de plus de 60 ans ne pouvant plus rester à domicile. De ce fait, la résidence Ker Lenn a pour vocation d'offrir un accueil de qualité dans un environnement agréable afin de maintenir l'autonomie des résidents, de tenir compte des rythmes de vie de chacun dans la quiétude, de ralentir l'aggravation de la dépendance et de dispenser les soins les plus adaptés.

Le projet d'établissement de l'EHPAD est centré sur la satisfaction des besoins, attentes et priorités des résidents. Il est également centré sur la personne âgée et se veut porteur de sens et d'unité pour l'action quotidienne de l'équipe pluridisciplinaire. C'est un moyen permettant de réguler les comportements et les relations entre tous les acteurs concernés par la qualité de vie. Il s'inscrit dans la recherche et l'amélioration de la qualité de vie pour les résidents de l'EHPAD, les familles et les professionnels : il fait suite à de nombreux projets d'amélioration déjà mis en place au cours des années passées.

Les principales missions de l'EHPAD étant d'assurer le bien-être physique et moral des résidents, de répondre à leurs attentes et satisfaire au mieux leurs besoins, le projet d'établissement porte de nombreuses valeurs :

■ **Le bien-être de la personne :**

- Aimer le travail auprès de la personne âgée ;
- Respecter les besoins et le rythme des personnes ;
- Etre à l'écoute, disponible ;
- Veiller au bien-être des résidents ;
- Détecter les signes de mal-être et agir rapidement.

■ **Le travail en équipe :**

- Respecter le travail de chacun, respecter ses collègues ;
- Reconnaître les compétences de chacun (tout le monde est indispensable à la bonne marche de l'ensemble) ;
- Echanger sur ce qui est fait, sur les décisions à prendre ;
- Avoir une place dans l'équipe ;
- Ecouter les remarques faites ;
- Savoir s'entraider.

■ **L'ambiance de travail :**

- Avoir une reconnaissance de ce qui est fait ;
- Etre de bonne humeur, sourire ;
- Pouvoir se réaliser dans des tâches diversifiées pour casser la routine et la monotonie.

■ **Les compétences et la conscience professionnelle**

- Avoir le souci de la qualité du travail : travail bien fait, bien fini ;
- Faire au mieux avec ses compétences : être exigeant envers soi-même ;
- Travailler selon une démarche d'amélioration (améliorer le bien-être des personnes, leur environnement) ;
- S'investir pour s'améliorer.

*2.1.f Orientations et objectifs généraux qui en découlent.*

Plusieurs objectifs généraux découlent de ce projet d'établissement :

- Accueillir et accompagner des personnes âgées.
- Maintenir l'autonomie des résidents.
- Tenir compte des rythmes de vie de chacun dans la quiétude et la sécurité.
- Ralentir la progression des troubles.

*2.1.g Projet social*

Le CODIR (Comité de direction).

Le CODIR est un groupe de professionnels représentant les fonctions hiérarchiques et d'encadrement de l'EHPAD.

Le COPIL (Comité de pilotage de la Qualité)

Le COPIL est un groupe de professionnels représentant les différentes activités, services et fonctions de L'EHPAD Ker Lenn.

Il est porteur et garant de l'expression et des droits des usagers (résidents, familles, professionnel)

[Le CVS \(conseil de vie sociale\)](#)

Groupe de représentant des résidents, famille et personnel.

[Le CT \(comité technique\)](#)

Ensemble de représentants des salariés et employeur.

## 2.2 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

### 2.2.a *Les résidents*

#### ■ Activité médicale

#### L'activité en hébergement permanent :

Durant l'année 2018, 88 personnes ont séjourné à Kerlenn, 23586 journées dont 17024 journées/femmes (63) et 6562 journées/hommes (25):

Année	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Hommes	25	23	23	21	20	19
Femmes	63	55	57	66	60	58
Total	88	78	80	87	80	77
Sous tutelle ou curatelle	10	12	13			

L'âge moyen des résidents durant l'année 2018 est de 87 ans (84 ans pour les hommes et 88 ans pour les femmes). Il était de 87 ans en 2017, 88 ans en 2016 et 2015.

Les durées de séjour vont de 11 à 7061 jours, 3 ans et 8 mois en moyenne, (10 à 8999 jours en 2017 et 5 à 8854 jours en 2016). On note donc une forte diminution des séjours longs.

EN ANNÉES	MOINS DE 1 AN	1 À 2 ANS	2 À 4 ANS	4 À 6 ANS	6 À 12 ANS	12 À 16 ANS	16 À 20 ANS
2018	24	5	32	12	9	3	3
2017	16	12	15	12	8	3	4
2016	16	22	20	10	7	2	3
2015	23	12	20	11	12	2	3
2014	18	11	21	10	15	3	2
2013	12	17	19	10	12	3	2
2012	20	14	15	18	9	5	3

La plupart des résidents sont originaires de Bretagne :

Communes proches du Finistère pour la majorité, Rosporden-Kernevel : 51 personnes soit 57,9%

Morbihan : 2 personnes et 2 personnes originaires d'Ile de France. Pour les 2 nouvelles personnes hors Finistère, ce sont les enfants qui vivent à Rosporden et Melgven qui ont conduit à ces admissions.

### **Particularités de l'unité de vie protégée**

16 personnes (13 en 2017 et 19 en 2016) ont été accompagnées, 12 femmes et 4 hommes, De plus, 8 personnes ont été accueillies en hébergement temporaire (3 hommes et 5 femmes, pour 2 femmes, 2 séjours ont été effectués).

Durant cette année, on enregistre 5 décès parmi ces résidents dont 1 en hébergement temporaire. Nous avons accueilli 2 nouvelles résidentes dont une suivie en accueil de jour. Nous avons dû transférer 3 résidents en secteur ouvert pour perte des capacités de déambulation afin d'accueillir 3 résidents des étages dont les troubles du comportement ne pouvaient plus être accompagnés de manière sécurisée et adaptée.

### **Nouveaux résidents accueillis en 2018 :**

23 personnes ont été accueillies cette année, 17 femmes et 6 hommes, (2 personnes dans l'unité de vie protégée), 2 lits sont vacants au 31 décembre.

ANNÉE	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
NOUVEAUX RÉSIDENTS	23	13	16	23	18	12	18	11
FEMMES	17	8	9	16	11	9	11	9
HOMMES	6	5	7	7	7	3	7	2

L'âge moyen des personnes accueillies est stable, 87 ans, de 75 à 94 ans pour les femmes et de 78 à 94 ans pour les hommes.

Les écarts d'âge s'expliquent par l'accueil de personnes de plus en plus âgées (plus de 90 ans pour 6 personnes, en lien avec un accompagnement au domicile plus performant) et celui de personnes plus jeunes (75 ans) atteintes de maladies dégénératives cérébrales dont l'accompagnement porte sur la dépendance physique mais surtout psychique et demande de nouvelles compétences spécifiques.

Ces personnes quittent leur domicile pour 12 d'entre elles, 7 personnes étaient suivies en accueil de jour, 9 personnes viennent directement de SSR, 2 d'un service de médecine. 5 personnes parmi ces nouveaux résidents ont bénéficié auparavant d'un séjour temporaire.

Les liens entre accueil de jour, hébergement temporaire et EHPAD montrent l'intérêt de la diversité de nos offres dans l'accompagnement des personnes atteintes de maladies démentielles. Ils témoignent aussi de la confiance des personnes âgées, de leurs familles et de nos partenaires envers notre accompagnement.

16 personnes sur les 23 entrantes sont atteintes de maladies neurodégénératives.

L'origine géographique des nouveaux arrivants est la suivante :

Rosporden-Kernevel : 12 dont 1 chez un enfant, Scaër : 3, Saint-Yvi : 2, Concarneau : 1, Elliant : 1, Pont-Aven : 1, Trégunc : 1, Bannalec : 1, Pont de buis mais fille à Melgven : 1.

GIR	1	2	3	4	5	6
2018	17	19	9	10	10	1
2017	16	23	13	7	4	1
2016	14	21	11	15	4	1
2015	11	28	14	6	5	2
2014	15	19	13	13	3	2
2013	17	24	4	14	3	4
2012	12	26	9	12	1	6

admission, chaque personne a bénéficié d'une visite au domicile ou dans le lieu où elle était hospitalisée afin de mieux la connaître et de recueillir son consentement à l'entrée en EHPAD ou en hébergement temporaire. Le médecin coordonnateur est sollicité pour les admissions et participe à ces visites si besoin.

#### **Les capacités des résidents au quotidien :**

**Le GMP a varié de 692 à 640 durant l'année, au 27/06 il est de 672 (749 en 2017, 722 en 2015, 706 en 2014, 707 en 2013, 689 en 2012 et 676 en 2011)**

Ce chiffre correspond à l'entrée de quelques personnes moins dépendantes mais plus malades, à l'amélioration des capacités de résidents en rapport avec la réadaptation proposée par les équipes mais aussi après vérification à une tendance à la sous-évaluation. Une formation est programmée et une évaluation en équipe avec ma présence et celle de l'IDEC est prévue.

Notre démarche est toujours de préserver et même récupérer les capacités gestuelles au quotidien, en accompagnant plutôt que faire à la place de la personne : toilette, continence, repas, mobilité et marche.

#### **Pathologies et événements**

##### **1. Nombre de résidents hospitalisés au cours de l'année :**

22 personnes, 8 femmes et 14 hommes, (24 en 2017, 23 en 2016, 33 en 2015, 25 en 2014) ont dû être hospitalisées (hospitalisations de plus de 24h) durant cette année. 19 personnes ont été hospitalisées une seule fois, 3 personnes 2 fois. Deux personnes ont été hospitalisées en psychiatrie pour des troubles du comportement intenses, 1 homme et 1 femme pour 13 et 38 jours.

La durée moyenne des hospitalisations est de 7 jours (6.6 en 2017, 9 jours en 2016), de 1 à 38 jours. Ces séjours représentent 176 jours d'absence pour hospitalisations (198 en 2017, 233 en 2016, 392 en 2015, 288 en 2014, 266 en 2013, 252 en 2012). Encore moins de journées d'hospitalisations que les années précédentes, nous essayons au maximum de les limiter en anticipant de façon collégiale certaines situations à risque de décompensation chronique.

Parmi les 22 personnes qui ont été hospitalisées, 8 personnes décéderont dans l'année (3 seulement lors de l'hospitalisation). Les hospitalisations ont lieu au Centre Hospitalier de Cornouaille à Quimper ou à Concarneau (carte sanitaire et convention) et à l'UPSA de l'hôpital Gourmelen en cas de troubles comportementaux sévères.

## 2. Les décès

25 personnes sont décédées dans l'année, 18 femmes, âge moyen 89,77 ans (80 à 100 ans) et 7 hommes, âge moyen 88 ans (74 à 96 ans).

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Personnes décédées	25	13	16	23	14	15	18	13

Pour 3 personnes (2 en 2017), le décès est survenu lors d'une hospitalisation. Pour les 22 autres personnes, la fin de vie a été accompagnée à l'EHPAD. De plus un homme est décédé en Hébergement temporaire. Le travail des soignants lors des accompagnements de fin de vie est particulier, l'organisation des soins est modifiée pour s'adapter aux besoins de la personne : surveillance de la douleur, soins de bouche, soins de confort, installations limitant les points d'appui et accompagnement psychologique des résidents et des familles.

L'accompagnement de la fin de la vie à l'EHPAD, souhait de tous, est réalisé grâce à la motivation des équipes et à l'anticipation des complications en particulier la nuit quand il n'y a pas d'IDE. La rédaction de la fiche SAMU PALLIA pour 5 résidents, en concertation avec les familles, les équipes, les médecins et parfois avec l'HAD a facilité ces accompagnements en anticipant les complications éventuelles et leurs traitements.

Durée moyenne du séjour des personnes décédées : 1841 jours, de 20 à 5406 jours, (1702 jours, de 10 à 9000 jours en 2017, 854 jours, de 6 à 3559 jours en 2016).

2011	<b>2025 JOURS</b>
2012	<b>1725 JOURS</b>
2013	<b>1270 JOURS</b>
2014	<b>1106 JOURS</b>
2015	<b>1953 JOURS</b>
2016	<b>854 JOURS</b>
2017	<b>1702 JOURS</b>
<b>2018</b>	<b>1841 JOURS</b>

Seules 3 personnes sont décédées lors de leur 1<sup>ère</sup> année vécue à Kerlenn ce qui explique la durée moyenne des séjours plutôt longue pour la plupart des résidents décédés (4 en 2017, 6 en 2016, 2 en 2015).

### 1. Pathologies rencontrées

PMP 223 validé le 14/01/2014, coupe PATHOS prévue printemps 2019

Pas d'infections épidémiques graves en 2018, pas d'épidémie de grippe en particulier, les actions de prévention de la diffusion des virus sont bien connues et respectées.

Vaccinations : la plupart des résidents ont été vaccinés contre la grippe saisonnière. Les membres du personnel ont été vaccinés selon leurs souhaits : XXXX agents, (19 agents en 2017, 21 en 2016, 18 en 2015).

Nous observons un recours plus fréquent à l'oxygénothérapie, souvent dans les suites d'une hospitalisation. Les locations d'extracteur d'oxygène ont augmenté. 15 résidents ont été oxygénodépendants.

68 personnes accueillies au sein de l'EHPAD Kerlenn ont une maladie de type Alzheimer diagnostiquée ou une démence apparentée et présentent des troubles psycho-comportementaux modérés à sévères soit 79 % de la population. Les approches non médicamenteuses des troubles du comportement sont privilégiées, la réévaluation des traitements psychotropes est régulière.

L'accompagnement de l'agitation, des angoisses profondes, de l'opposition, des gestes agressifs éventuels et des troubles de la sexualité demandent aux soignants un savoir-faire et un savoir-être spécifiques. La prise en charge de ces troubles est particulièrement épuisante en termes d'énergie psychique. Les réunions d'équipe hebdomadaires avec le médecin coordonnateur, l'IDEC, la psychologue et l'ergothérapeute permettent de parler de ces situations et de proposer des actions appropriées. Nous avons aussi des réunions équipes de jour et de nuit 2 fois par an, et les liens avec le LIDAPS ou l'unité UPSA sont aussi une aide.

Pour ce qui est des sorties à l'insu des équipes, elles restent une source d'inquiétude importante. La limite entre liberté d'aller et venir et sécurité est examinée chaque fois que nécessaire. Nous avons acquis des montres de géo localisation qui apportent une aide, les organisations et horaires du PASA ont été modifiées pour limiter ces sorties en fin de journée, enfin nous avons dû avancer l'heure de fermeture de la porte d'entrée principale pour la saison hivernale.

Les chutes des résidents font l'objet d'une déclaration sur le logiciel informatique, elles sont signalées au médecin traitant s'il existe une lésion et en cas de répétition.

49 résidents (35 en 2017, 52 en 2016, 51 en 2015, 64 en 2014, 44 en 2013), 12 hommes et 37 femmes, dont 15 personnes dans l'unité de vie sécurisée, ont chuté au moins une fois dans l'année (206 chutes enregistrées, 255 en 2017, 327 en 2016, 483 en 2015).

ANNÉE	2018	2017	2016	2015
NOMBRE RÉSIDENTS	49	35	52	51
NOMBRE CHUTES	206	255	327	483

Le risque de chute est une préoccupation de notre équipe qui œuvre à la prévention tout en respectant la liberté de se mouvoir des résidents. L'ergothérapeute y joue un rôle important.

Ce compromis entre liberté et sécurité, conduit certains résidents à chuter de nombreuses fois : jusqu'à 23 et 22 chutes dans l'année pour deux résidentes, entre 10 et 16 chutes pour 4 personnes, entre 4 et 9 chutes pour 13 personnes, 16 personnes ont chuté 2 et 3 fois et 15 personnes n'ont chuté qu'une fois dans l'année.

Lieu de la chute	Chambre	Lit	Salle à manger	Salle de bains et wc	Couloir escalier ascenseur	Extérieur
Nombre	137	54 + 23 avec	29	13	19	8

		barrières				
--	--	-----------	--	--	--	--

Les chutes du lit et en chambre sont nombreuses car la nuit, les personnes peuvent chercher à se lever sans appeler. Nous utilisons alors un système d'alerte de lever (EMFIT) qui permet aux soignantes de se déplacer rapidement auprès de la personne concernée et d'anticiper une chute éventuelle. Nous n'utilisons les barrières de lit qu'exceptionnellement ce qui laisse plus de risque de chute mais le risque de chute avec barrière n'est pas moindre et a des conséquences plus graves.

Les raisons de la chute sont le plus souvent complexes et pas toujours notifiées dans les transmissions.

Malaise, crise comitiale	Sol mouillé, glissant, collant	Agitation	Obstacle	Personne seule n'ayant pas utilisé son aide habituelle
0	6	82	13	5

Les troubles du comportement à type d'anxiété, angoisse avec agitation sont très souvent impliqués dans les chutes et leur prévention est très difficile.

La plupart des chutes sont sans conséquence grave (par ex chute du lit sans barrière mais avec utilisation de lits bas et installation de matelas au sol). Les conséquences graves ont concerné 19 résidents pour 11 fractures dont 3 chirurgicales et 8 plaies nécessitant des sutures dont 3 à l'hôpital.

Les causes des chutes sont analysées et leur prévention recherchée tout en accordant une valeur forte à la liberté d'aller et venir. Les contentions sont exceptionnelles et toujours réalisées avec l'accord du résident et/ou de sa famille et sur prescription médicale. Elles sont réévaluées régulièrement en équipe.

Si la décision de contention est prise, elle fait suite à une réflexion de l'équipe qui alors aura un suivi attentif de la tolérance de la contention et continuera à encourager les mobilités. Protocole contention revalidé en 2015.

- Les troubles cutanés : 61 résidents ont présenté des problèmes cutanés nécessitant des soins infirmiers, dont 14 personnes de façon chronique. Une résidente a nécessité le concours de l'HAD vu l'importance des plaies.

L'ergothérapeute est toujours vigilante quant à l'installation des résidents, à la prévention des lésions par compression et utilise un large choix de matières et techniques. La diététicienne apporte aussi son concours pour une alimentation enrichie en protéines.

- Les actions préventives :
  - La dénutrition : un bilan nutritionnel est réalisé systématiquement à l'entrée et chaque année, ainsi qu'une pesée mensuelle et une surveillance par la diététicienne. En cas de dénutrition, l'alimentation est adaptée et enrichie.



- L'hydratation est assurée par la multiplication des propositions : milieu de matinée et goûter en plus des repas et plus si chaleur.
- L'iatrogénie : analyse des ordonnances et projet de pda pour limiter les risques d'erreurs, adaptation des posologies.
- L'état bucco-dentaire: nous n'avons pas encore progressé sur une surveillance systématisée, cependant la résidence kerlenn à répondu avec un groupe d'ehpad à un appel à projet ars dans le but d'avoir des financements pour de la formation à l'hygiène buccodentaire, formations qui vont débuter en 2019.

### Hébergement temporaire

20 séjours finis et 2 encore en cours, pour 18 personnes.

H.T.	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre de personnes	18	18	16	22	16	13	13
Nombre de séjours	20	25	22	26	14	19	15
DMS	30	25	26	28	37	21	21
Nombre de journées	686	625	681				

Dans le secteur ouvert, 7 femmes et 3 hommes, et dans l'unité de vie protégée, 5 femmes et 3 hommes. Age moyen : 87 ans et 4 mois.

La durée de séjour va de 14 à 68 jours, 33 jours en moyenne. Dans chaque secteur, 2 personnes ont fait 2 séjours.

Provenance : 12 personnes sont suivies en accueil de jour, ce qui a facilité la demande d'hébergement temporaire et le soulagement des aidants. Pour les autres, la demande vient de nos correspondants, du CLIC et du service social du centre hospitalier(CHIC).

Devenir : 5 personnes sont entrées à Kerlenn à la fin de l'hébergement temporaire ou secondairement, 1 personne est entrée dans un autre EHPAD, 2 personnes sont encore en hébergement temporaire le 31/12/2016, une personne est décédée et les autres sont rentrées à domicile.

#### Accueil de jour :

En 2018, 26 nouvelles personnes (25 en 2017, 29 en 2016, 24 en 2015, 27 en 2014) ont été accueillies, 13 femmes d'un âge moyen de 83 ans et 13 hommes d'un âge moyen de 78 ans. Là encore, les écarts d'âge sont importants : de 61 à 95 ans.

Tout au long de l'année, 56 personnes (56 en 2017, 65 en 2016, 55 en 2015, 60 en 2014, 61 en 2013) ont bénéficié de la structure. Il s'agit de 21 hommes et 35 femmes.

Les communes où résident ces personnes sont les suivantes :

- ROSPORDEN 14

- BANNALEC 5
- CONCARNEAU 12
- GUISCRIF 1
- MELGVEN 3
- FOUESNANT/ PLEUVEN 6
- TRÉGUNC 2
- MELLAC 1 , ST YVI 3
- SCAËR 5

Le taux d'occupation moyen a été de 94% : 2336 journées réalisées sur 2500 théoriques et 2250 attendues par l'ARS, 1828 journées femmes et 508 journées hommes alors que 13 hommes et 13 femmes ont fréquenté l'accueil de jour (2348 en 2017, 2329 en 2016, 2358 en 2015).

Rythme de venue : La plupart des personnes viennent 1 à 2 fois par semaine : 24 personnes 1fois/S, 24 personnes 2 fois/S, 5 personnes 3fois/S, 1 personne 4 fois/semaine et une personne 5 fois/S. 10 personnes ont bénéficié d'un hébergement temporaire dans l'année.

Les sorties : 23 personnes, 9 hommes et 14 femmes ont quitté l'accueil de jour.

Sorties pour :	Entrée en EHPAD	Domicile	Décès	Hébergement temporaire	Hospitalisation
2018	5 + 6 K	4	8	10	0
2017	11+ 3 à K.	9	4	13	2
2016	12	9	4	3	2 dont 1 HAD
2015	3	12	2	0	0

La durée moyenne de la prise en charge des sortants est de 12 mois, pour 13 personnes de 7 mois et moins et pour 2 personnes de plus de 4 ans, 23 personnes ne sont venues que 2 ou 3 fois.

Pour soutenir les soignantes dans leur accompagnement des personnes, une réunion avec la psychologue a lieu 2 fois par mois et si besoin, le médecin coordonnateur apporte sa compétence.

Les familles reçues 2 fois par an expriment que cette structure est fortement aidante dans l'accompagnement de leur proche atteint d'une maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. Les soignantes observent le plaisir qu'ont les personnes accueillies à vivre de bons moments dans cette chaleureuse structure.

**Le PASA**, pôle d'activités et de soins adaptés pour résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou démences apparentées et présentant des troubles du comportement modérés.

34 résidents (32 en 2017, 33 en 2016, 35 en 2015) ont pu bénéficier de cet accompagnement en journée. 30 femmes et 4 hommes. Huit nouvelles personnes parmi les nouveaux résidents bénéficient du PASA. Cinq personnes en ont bénéficié alors qu'elles étaient en hébergement temporaire et sont suivies en Accueil de jour. En moyenne, 12 résidents sont accueillis du lundi au samedi. 6 résidents ont eu une participation ponctuelle, pour 6 personnes nous avons interrompu l'accompagnement et 5 résidents accompagnés au PASA sont décédés durant cette année.

Cet accompagnement est très bénéfique pour les personnes anxieuses à risque d'agitation et limite considérablement les troubles. De ce fait, le dimanche, l'absence de PASA se fait sentir.

#### ■ **Activité paramédicale**

Une ergothérapeute intervient sur une base de 35 heures hebdomadaires du lundi au vendredi. Son rôle est d'aider les résidents à maintenir, atteindre ou retrouver un équilibre, une organisation et un mieux-être. Elle accompagne les résidents pour les aider à appréhender un nouvel état physique ou psychique, ou un nouvel environnement matériel.

Les indications auprès des personnes âgées peuvent concerner les troubles psychomoteurs (troubles moteurs, du tonus, du schéma corporel, de l'organisation spatio temporelle), les troubles psychiques et comportementaux (l'agitation, l'anxiété, la dépression) ou encore l'accompagnement de la fin de vie.

Les types de suivi mis en place à l'EHPAD :

Toilette évaluative : 27 évaluations sur l'année 2018

Accompagnement aux soins personnels : 704 accompagnements en 2018 en moyenne 3 suivi par mois

Accompagnement individuel :

- aide à la mobilité
- organisation de l'environnement personnel
- accompagnement au repas avec essai de matériel ergonominique
- essai de matériel plus spécifique (fauteuil roulant électrique...)
- achat de chaussures adaptées

Atelier cuisine une fois par semaine. les compétences visées concernent, la mobilité, les fonctions cognitives , sensorielles, le maintien du lien social. 17 séances ont été réalisées en 2018

Atelier manuel une fois par semaine soit 24 séances en 2018

Atelier équilibre 43 séances dans l'année

Participation à la surveillance de la dénutrition avec le contrôle de poids mensuelles avec une balance adaptée qui permet de peser les personnes même en fauteuil roulant.

Rôle de conseil auprès des équipes de soins

Toujours en lien avec l'équipe soignante, l'ergothérapeute utilise des aides-techniques à la posture, des coussins ou des matelas à air afin de limiter les risques d'escarres, de réduire les troubles orthopédiques ou d'avoir recours à des contentions inutiles.

Les contentions :

Elles sont toutes installées suite à une demande de prescription médicale.

Sur l'année 2018 :

- Barrières de lits = 29 résidents ont été concernés par cette contention.
- Ceintures pelviennes = 4 résidents ont été concernés par cette contention.
- Facilit = 3 résidents ont été concernés par cette contention.

- Compipyjama = 13 résidents ont été concernés par cette contention.

#### La détection et surveillance « EMFIT » :

Ce système est utilisé pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de demander de l'aide (comme ceux qui souffrent d'une démence). Il permet de détecter une sortie de lit ou une chute en surveillant la présence ou l'absence d'une personne dans le lit (détection des mouvements du corps et vibrations liés à la respiration ou aux battements du cœur). Quand le capteur de lit ne détecte plus rien soit que la personne n'est plus sur son lit soit que son cœur s'est arrêté, le signal est alors déclenché.

A l'EHPAD ce système nous permet d'accompagner au mieux la déambulation nocturne, la continence, et le risque de chute.

Au total sur l'année 2018, 17 résidents sur les 67 de l'EHPAD ont bénéficié d'un système EMFIT. Soit un pourcentage de 25,4%.

#### La géolocalisation « KERUVE » :

C'est un système qui se présente sous la forme d'une montre, et qui permet de localiser le porteur de la montre à tout moment et en tout lieu.

L'avantage de ce système est multiple :

- Il permet de retrouver un résident désorienté qui s'est éloigné de la résidence et qui ne retrouve plus son chemin.
- Il permet de maintenir l'aspect social : la personne n'est pas contrainte à rester dans un endroit, elle peut continuer à se promener à l'extérieur.
- Il permet de rassurer le personnel soignant et la famille du résident.

Au total sur l'année 2018, 9 résidents sur les 67 de l'EHPAD ont bénéficié d'un système de géolocalisation. Soit un pourcentage de 13,4%.

#### La mobilité :

Toujours en lien avec l'équipe soignante, elle installe du matériel d'aide à la mobilité. Ce matériel peut concerner :

- L'équipement d'un fauteuil roulant (standard ou confort).
- La mise en place d'une canne de marche, d'un cadre de marche, déambulateur ou rollator.
- L'utilisation de systèmes de transfert (guidon / verticalisateur / lève personne).

#### La gestion du parc de matériel :

C'est une tâche très importante pour permettre de connaître le matériel dont nous disposons (quantité et état). L'ergothérapeute utilise pour cela un support informatisé qu'elle doit réactualiser dès qu'un changement s'opère (déménagement d'un résident, décès, ordonnance de contention, altération de l'état cutané...).

#### L'accompagnement des familles :

- Rendez-vous.

- Contacts téléphoniques.

#### L'accompagnement des équipes

- Formations « facilité ».
- Conseils dans l'utilisation de notre matériel (drap de glisse, verticalisateur, ...).

#### Le travail en réseaux :

- Avec les fournisseurs médicaux
- Avec la pharmacie pour des attelles de poignet.
- Avec les associations humanitaires « bannaec sénégal » et « ibrahima ».
- Avec les kinésithérapeutes de la commune, par écrit ou oral. Depuis 2015 l'ergothérapeute a mis en place un classeur de communication qui lui permet de faire le lien avec les kinés, de tracer chaque prise en charge (ordonnances, suivi des séances) et de justifier auprès des familles et des médecins le besoin et le bon suivi de chaque prise en charge.

#### ■ **Activité sociale**

La résidence Ker Lenn accueille des personnes âgées dépendantes qui bénéficient de soins personnalisés. Mais la résidence est avant tout un lieu de vie et de partage, où la vie sociale sous toutes ses formes est « évidente »

Des temps forts attendus par les résidents sont reconduits chaque année : Les vœux, le repas crêpe les sortis au restaurant, le barbecue d'été, la Kermesse en octobre, le repas de Noël.

Plusieurs commissions d'expression ouvertes aux résidents qui le souhaitent (repas, CVS ...) favorisent également les relations entre les résidents. Les différentes activités et manifestations sur l'année

**Un annopanning** est réalisé et étoffé lors des commissions de vie sociale qui ont lieu une fois par mois. Un référent vie sociale de chaque service y est présent.

Les grandes manifestations annuelles

**Janvier : Les vœux en présence du maire de Rosporden avec partage de la galette des rois.**

**Février : Le repas crêpe le jour du mardi gras**

**Avril : Chasse à l'œuf avec les enfants de la maternelle et du centre de loisir**

**Juin : Gouter des familles à l'EHPAD et pique-nique avec les familles à l'accueil de jour.**

**: fête de la musique avec la chorale de Pensivy**

**Juillet : visite des chapelles lors des pardons**

**Aout : Barbecue**

**Octobre : kermesse annuelle**

Décembre : Goûter spectacle de Noël avec les résidents et les enfants du personnel. Gouter des familles à l'accueil de jour et à l'unité de vie protégée.

**Un planning mensuel :** tout au long de l'année une fois par mois un artiste vient se produire à l'EHPAD, prestation offerte par l'association le marais (bénévoles de l'EHPAD ker lenn)

Tous les deux mois le RAM (relais d'assistante maternelle) accompagné du groupe matin de printemps viennent rendre visite et chanter avec les résidents. Les chiens visiteurs partagent également un moment avec les résidents tous les deux mois.

Les anniversaires sont fêtés le dernier jeudi de chaque mois.

**Un planning hebdomadaire :** Chaque semaine un planning est préétabli avec une sortie, la lecture du journal, des ateliers créatifs, des ateliers culinaires, des activités mémoire, le loto avec les bénévoles, un vendredi sur deux les galettes et l'autre des chants avec les bénévoles.

#### Le travail en réseaux :

En 2018 les échanges avec les écoles et collègues de Rospenden ont été très forts :

- Ecole primaire Ernest Renan: Pâques, chasse à l'œuf
- Ecole primaire de Kernével : échange de courrier avec les résidents.
- Collège Pensivy :
  - Fête de la musique, intervention des collégiens
  - Chant et danse à l'EHPAD et ADJ plusieurs fois dans l'année
- Collège Saint Michel : échange de courriers pour les fêtes de fin d'année.
- Centre de loisir : Les enfants viennent plusieurs fois dans l'année jouer au loto le mercredi après-midi avec les résidents , ponctuellement ils viennent chanter.
- Espace jeune : échanges avec les adolescents de Rospenden , goûter, essai des galettes

#### Semaine livre et mer à Concarneau :

Nos résidents ont pu participer activement à cette évènement en lisant des textes liés à la mer sur le port.

#### La semaine bleue :

En octobre à l'occasion de la semaine bleue dédiée aux personnes âgées de CCA les résidents de l'EHPAD ont pu:

- Participer à un loto au CAC à Concarneau
- Préparer et déguster un goûter à Nevez
- Assister à des lectures à la résidence des Essentielles à Pont –Aven
- Recevoir des personnes âgées à la résidence pour une séance de relaxation
- Essai des galettes de l'association « Cesa » avec les adolescents de l'espace jeune de Rospenden

Particularité :

#### **L'Art-Thérapie**

Au sein de la résidence, les ateliers d'art –thérapie sont proposés en fin d'après-midi et soirée pour participer à la diminution de l'anxiété pour les résidents qui le nécessitent, anxiété plus présente ou augmentée à ce moment de la journée.

Pour l'accueil de jour, l'horaire est en matinée à la suite du temps d'accueil des personnes. Les objectifs principaux sont: repérage et maintien des capacités préservées, permettre leurs reconnaissances par la personne, pour une meilleure confiance en soi et la (re)valorisation.

### **Le PASA, (pôle d'activités et de soins adaptés)**

Les activités proposées au PASA recherchent essentiellement le bien-être, l'estime de soi, l'apaisement en soutenant les capacités cognitives et fonctionnelles existantes. Les capacités cognitives altérées ou fragilisées sont sollicitées via des activités adaptées et définies dans le projet d'accompagnement du résident.

### **L'UVP (unité de vie protégée)**

A l'UVP, il n'existe pas de programme d'activités collectives pré établi : les professionnels adaptent les animations du quotidien en fonction de la situation de chaque résident.

L'animation de l'UVP se décline tout au long de la journée, du lever au coucher, au travers des moments repères du quotidien de vie (déjeuner, toilette, etc....) et des temps d'activités collectives organisées à partir des besoins des résidents et répondant à divers objectifs : Apporter du bien-être, donner des repères, apaiser les tensions, canaliser les énergies, calmer, solliciter, préserver acquis physiques et cognitifs.

### **L'accueil de jour**

Les activités proposées ont pour objectif de stimuler les capacités préservées de la personne, mais aussi de favoriser l'échange, la communication des personnes souvent isolées socialement par leur maladie. Les activités sont adaptées aux difficultés rencontrées dans la vie à domicile. L'accompagnement spécifique vise à entretenir une dynamique de maintien des aptitudes et à recréer autant que possible le lien social, perdu par l'isolement engendré par la maladie.

La programmation des activités de l'accueil de jour est réalisée en fonction de la composition des groupes accueillis.

Les activités organisées tendent à susciter une « appropriation » du lieu par la personne souvent réticente à l'entrée.

#### **2.2.b Le personnel**

##### **■ L'effectif**

53.15 ETP (équivalent temps plein) autorisé qui correspond à environ 68 salariés.

- Directrice : 1etp
- Secrétaires : 2,8 etp
- Agent des services techniques : 2,5 etp
- Animation service social : 3 etp
- Agent de service : 14,7 etp
- Médecin coordonnateur : 0,25 etp
- Ide coordinatrice : 1 etp
- Ide : 4,1 etp
- Présence infirmière du lundi au vendredi de 7 heures à 21 heures, le samedi de 7h à 21 h et le dimanche et tous les jours fériés de 8 heures à 19 heures 30. Pas d'ide la nuit ce qui conduit les soignantes de nuit à appeler le 15 si problème médical sérieux.
- Psychologue : 0,50 etp

- Amp – as : 17.3 etp ehpad, + 1.8 etp à l'accueil de jour ; 2 as la nuit dont une dans l'unité de vie protégée.
- Assistante de soins en gérontologie (asg) : 1 asg à l'accueil de jour et 1 asg au pasa
- Vacations art-thérapeute h/semaine
- Diététicienne 2 vacations par mois

- **Formations en 2018**

- Journées/colloques
- Congrès fnadepa nantes 2 jours 1 personne
- Séminaire « management : adaptation et innovation » quimper 3 personnes
- Amélioration de la qualité des soins et pratiques professionnelles en esms cpias brest 1 journée 5 personnes
- Bien préparer la coupe pathos hennebont 2 personnes
- Renforcement des compétences des personnels soignants en ehpad du finistère 25 jours de formations ifps lorient 2 personnes
- Incontinence hsm lorient 4 personnes
- Relation avec les familles (cnfpt) 2 personnes 2 jours
- Les différents types de démences, quel accompagnement, les différentes pathologies 2 jours 2 personnes
- Bien communiquer au sein d'une équipe 2 jours, 2 personnes
- Soins socio-esthétiques 2 personnes 3 jours
- Bien préparer les cpom fnadepa brest 1 jour 1 personne
- Formation ménage 10 personnes
- Animation ateliers manuels à destination des malades alzheimer 2 jours, 4 personnes
- N4ds planning gestion 1 personne 1 jour
- Gestion du stress 3 jours 4 personnes
- Ageval vannes 1 jour 2 personnes
- Recyclage incendie tout le personnel ½ journée chacune
- Agressivité de la personne âgée 2 jours 2 personnes
- La maladie d'alzheimer 2 jours 2 personnes
- Accompagnement de fin de vie 2 jours 2 personnes
- Le toucher et massage 2 jours 4 personnes
- Bientraitance 2 jours 4 personnes
- Evaluation de la douleur 2 jours 2 personnes
- Transfert bienveillant de la personne âgée 2 jours 2 places
- Oxygénothérapie ½ journée 10 personnes
- Sst recyclage 20 personnes 1 jours
- Sst initial 10 personnes 2 jours
- Solware logiciel de soin 1 jours 8 personnes
- Altair eprd tableur 1 jour 1 personne
- Mieux appréhender la situation d'agressivité zorba 3 jours 2 personnes
- Réduire le cout d'une absence 1 jour 1 personne
- Yaziba boite mail cca informatique ½ journée 8 personnes

#### Formations en interne

- Formation incendie 3 fois 2h par agent technique maison, 17 personnes
- Maladie d'alzheimer 1 jour 12 personnes

#### Groupes de travail et travaux



## Le projet d'établissement et le suivi du programme d'amélioration de la qualité

La réécriture du projet d'établissement est toujours en cours car sans cesse réadaptée aux besoins des personnes accompagnées. Par contre l'amélioration de la qualité face à différents évènements ou observations a été régulière.

### LES GROUPES DE TRAVAIL :

- Réunion du comité de direction une fois par mois.
- Continuation du travail d'analyse du circuit du médicament
- Continuation du travail sur le projet de préparation des médicaments automatisé
- Réunions de travail avec les infirmières 1fois par mois concernant, la vitamine d, les pansements, l'organisation du travail
- Réunions de travail avec les aides-soignants et agents 4 fois par an minimum
- Réunions des équipes de jour et de nuit dans l'unité de vie protégée et au secteur ouvert avec médecin, psychologue, infirmière coordinatrice 2 fois par an
- Réunion de travail avec l'ensemble des soignants de nuit 1 fois par an
- Commission menus : 2 réunions avec les résidents pour les associer au choix des menus avec la directrice de l'ehpad, la diététicienne, des soignantes.
- Organisation du travail : mises au point régulières et adaptation à la charge de travail via les fiches de poste.
- Réunions de coordination organisées par le clic plusieurs fois par an
- Réunions fnadepa entre directeurs tous les 2 mois.
- Participation aux réunions concernant la maia, 1 par trimestre.
- Réunions de travail directrice et agent d'animation mensuelles
- Trois conseils de la vie sociale
- Réunion du ccas plusieurs fois par an
- Comité technique, 3 par an
- Réunion direction /personnel 4 par an

#### ■ Projets et travaux en cours ou finalisés en 2018

- Révision du règlement intérieur
- Contrat cnp
- Révision du contrat de séjour
- Préparation changement de contrat téléphonie

- Mise en place du prélèvement à la source
- Changement du mobilier des chambres 10 par an
- Réfection des peintures au rez de chaussée
- Changement de l'ensemble des luminaires des salles de bains
- Changement des luminaires en salle à manger
- Finalisation de la réfection du salon du 2eme étage
- Petits travaux divers d'entretien du bâtiment mairie (plomberie du vide sanitaire , maintenance des ascenseurs , moteur vmc, toiture cantou, moteur pompe à chaleur adj)

■ **Le budget**

	BP (BUDGET PRIMITIF) DÉPENSES 2018	BP RECETTES 2018	ERRD (COMPTE ADMINISTRATIF) DÉPENSES 2018	ERRD RECETTES 2018	RÉSULTATS
Fonctionnement EHPAD	2 525 563.96€	2 516 057.28€	2 612 566.84 €	2 637 502.43€	+24 935.59€
Fonctionnement ADJ	232 726.72€	231 926.99€	224 968.72€	239 870.40€	+14 901.686€
Investissement	85 557.29€	85 557.29€	51 015.96€	87 844.66€	+36 828.70€

2.2.c *Projets pour l'année 2019 :*

3. Préparation et finalisation du CPOM (contrat pluriannuel d'objectif et de moyen)
4. Evaluation interne en vue de la signature des CPOM
5. Suivi du plan d'amélioration de la qualité (PAQ)
6. Suivi des projets qualité et du plan de travail élaboré lors des évaluations interne et externe. Utilisation du logiciel AGEVAL pour suivre le projet d'amélioration de la qualité.
7. Continuer l'écriture des procédures administratives
8. Formations
9. Travail sur le roulement infirmier
10. Renouvellement du mobilier des chambres sur 6 ans (déjà débuté en 2018)
11. Rénovation de la lingerie (achat d'un séchoir neuf) et aménagement coté sale et bagagerie.
12. Amélioration de l'office avec l'achat de mobilier.
13. Réfection décoration peinture de l'unité de vie protégée.
14. Projet photo /Rosporden sur support tableau pour les couloirs des étages
15. Amélioration de l'aménagement du salon bar
16. Améliorer l'accessibilité de l'EHPAD
17. Mise en place du logiciel « maintenance » GAMMEO

18. Mise en place d'une formation innovante Kariateam
19. Nouveau parc téléphonique et contrat de maintenance téléphonie /appel malade
20. Travaux sur le bâtiment par la mairie.

## **Glossaire**

GMP : (gir moyen pondéré), évaluation du taux de dépendance

PMP : (pathos moyen pondéré), évaluation du taux de besoin en soin

Fiche Samu pallia : fiche synthétique des souhaits et conduite à tenir en fin de vie

HAD : Hospitalisation à domicile

UCPA : service de géronto- psychiatrie de l'hôpital gourmelen

PASA : pôle d'activité et de soin adaptés

CLIC : centre local d'information et de coordination

FNADEPA : fédération nationale des directeurs d'établissement et de service pour personne âgées.

MAIA : maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer

ERRD : état réalisé de recette et de dépense

EPRD état prévisionnel de recette et de dépense

CPOM : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

# PARTIE C CCAS DE KERNEVEL

## CHAPITRE 1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CCAS est administré par un Comité d'administration dont la composition est la suivante :

Jacques RANNOU, Maire délégué de Kernével, Président et membre de droit

### 3 Conseillers municipaux :

- Marie-Madeleine LE BIHAN (élue par le CA du CCAS de Rosporden)
- Djelloul BENHENNI (élu par le CA du CCAS de Rosporden)
- Anita RICHARD (élue par le conseil municipal)

### 3 membres nommés par le Maire,

- Sylviane GORRET (Association « Chemins de faire »)
- Martine JAMBOU (Représente les personnes retraitées de la commune)
- Jacques POUPON

La population de Kernével étant inférieure à 3500 habitants, le CCAS n'est pas tenu de présenter un rapport d'orientation budgétaire ni de réaliser un débat d'orientation budgétaire.

## CHAPITRE 2 LE PERSONNEL

Isabelle LE HUR, agent d'accueil à la Mairie de Kernével assure la gestion du CCAS et de ses activités.

## CHAPITRE 3 LE BUDGET DU CCAS

LE BUDGET DU CCAS 2018				
	BP DÉPENSES 2018	BP RECETTES 2018	CA DÉPENSES 2018	CA RECETTES 2018
FONCTIONNEMENT	23.520,06	23.520,06	5.119,42	6.860,00
INVESTISSEMENT				

## CHAPITRE 4 LE RAPPORT D'ACTIVITE 2018

### 4.1 LES MISSIONS OBLIGATOIRES

#### **-Participation à l'instruction des dossiers d'aide sociale**

-10 dossiers ont été transmis au Conseil Départemental.

-10 Demandes de renouvellement d'aide à l'hébergement de personnes âgées

- 2 dossiers d'obligation alimentaire ont été transmis à d'autres CCAS.

**-Demandes de domiciliation :** Néant, réalisé par le CCAS de Rosporden

### 4.2 LES MISSIONS FACULTATIVES

#### DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION SOCIALE

#### **Banque Alimentaire (BA)**

Les services techniques municipaux de ROSPORDEN récupèrent les denrées à Quimper et les livrent à Kernével. La distribution est assurée par Isabelle LE HUR le vendredi matin de 9 à 11h30. Le nombre de familles, de bénéficiaires et de passages ainsi que le tonnage de denrées distribuées sont communiqués au CCAS de ROSPORDEN qui intègre ces données aux siennes pour les communiquer à la BA29. La BA de KERNEVEL bénéficie chaque semaine d'une partie des denrées collectées en direct par le CCAS de Rosporden auprès de certains commerces et industriels de ROSPORDEN.

#### **Collecte de la banque alimentaire**

Des bénévoles de KERNEVEL participent activement chaque année à la collecte nationale organisée par le CCAS de ROSPORDEN.

#### **Ateliers**

Les bénéficiaires de la Banque Alimentaire de KERNEVEL peuvent participer aux ateliers organisés par le CCAS de ROSPORDEN.

#### **Aides financières**

Six demandes d'aide financière ont été sollicitées pour un montant global de 774,30 € (2.484,24 € en 2017). Ces demandes sont nettement inférieures à celle de l'an dernier. L'association "Femmes solidaires" a également attribué des aides financières à hauteur de 192,12 €.

#### **Demandes de logement**

La gestion des demandes de logement et les attributions sont prises en charge par les CCAS de Rosporden et Kernével, représentés par les élus qui assistent aux commissions d'attribution. Les bailleurs sociaux présents à KERNEVEL sont l'OPAC et Finistère Habitat.

## ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

### Plan canicule et grand froid

Le registre des personnes âgées isolées, susceptibles de souffrir d'incidents météorologiques graves (canicule et périodes de grand froid) est tenu par le CCAS de Rosporden.

### Repas des aînés

La municipalité et le CCAS ont programmé le traditionnel repas des aînés le 21 octobre 2018 à la salle polyvalente de Kernével. 115 personnes y ont participé. Une présence nombreuse qui témoigne bien de l'importance de ces « retrouvailles » à KERNEVEL. Les élus et des membres du CA du CCAS étaient présents, ils ont rendu hommage au doyen et à la doyenne.



*Photo Télégramme du 24 octobre 2018*

### Distribution de colis

En fin d'année, 260 colis de Noël ont été distribués à domicile aux personnes âgées de plus de 75 ans par un agent communal.

### Visite aux maisons de retraite

Deux maisons de retraite ont été visitées par les élus et 23 colis de Noël ont été offerts aux aînés issus de ROSPORDEN et KERNEVEL qui y séjournent.

## AIDE APPORTEES SPECIFIQUES AUX FAMILLES / PETITE ENFANCE

### Jouets de Noël

L'association « Enfance et partage » a distribué des jouets aux bénéficiaires de la Banque Alimentaire.

# PARTIE D ANNEXE : ORGANIGRAMME DU CCAS 2018

